Décision 17-DEX-03 du 04 décembre 2017

relative à la prise de contrôle exclusif de certains titres et actifs du pôle plats cuisinés ambiants du groupe Agripole par Financière Cofigeo SAS

Posted on: 12 mai 2022 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Financière Cofigeo SAS
Décision de phase	Phase 2
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Agripole

Lire

le texte intégral de la décision
227.65 Ko

le communiqué de presse